



Conseil de développement
Saumur Val de Loire



ORGANE CONSULTATIF placé auprès du Conseil
Communautaire de l'Agglomération Saumur Val de Loire



Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de créer un Conseil de Développement (loi Engagement et Proximité, 2019).

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de renouveler le Conseil de Développement pour le mandat 2026-2032.

Le Conseil
de Développement
est une instance de
**DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE**

Une
**EXPERTISE
CITOYENNE**
sur les projets liés
aux compétences
communautaires

Il sera constitué de **30 membres** :

- 1/3 des personnes tirées au sort sur les listes électorales,
- 1/3 de candidatures spontanées,
- 1/3 de membres désignés.

Le Conseil de Développement Saumur Val de Loire est composé de membres bénévoles, représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux... du périmètre de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

SUR LE TERRITOIRE, L'AGGLOMÉRATION INTERVIENT SUR :

✓ Le développement économique

✓ La culture

✓ Les politiques sportives

✓ Le tourisme

✓ L'environnement

✓ Les transports

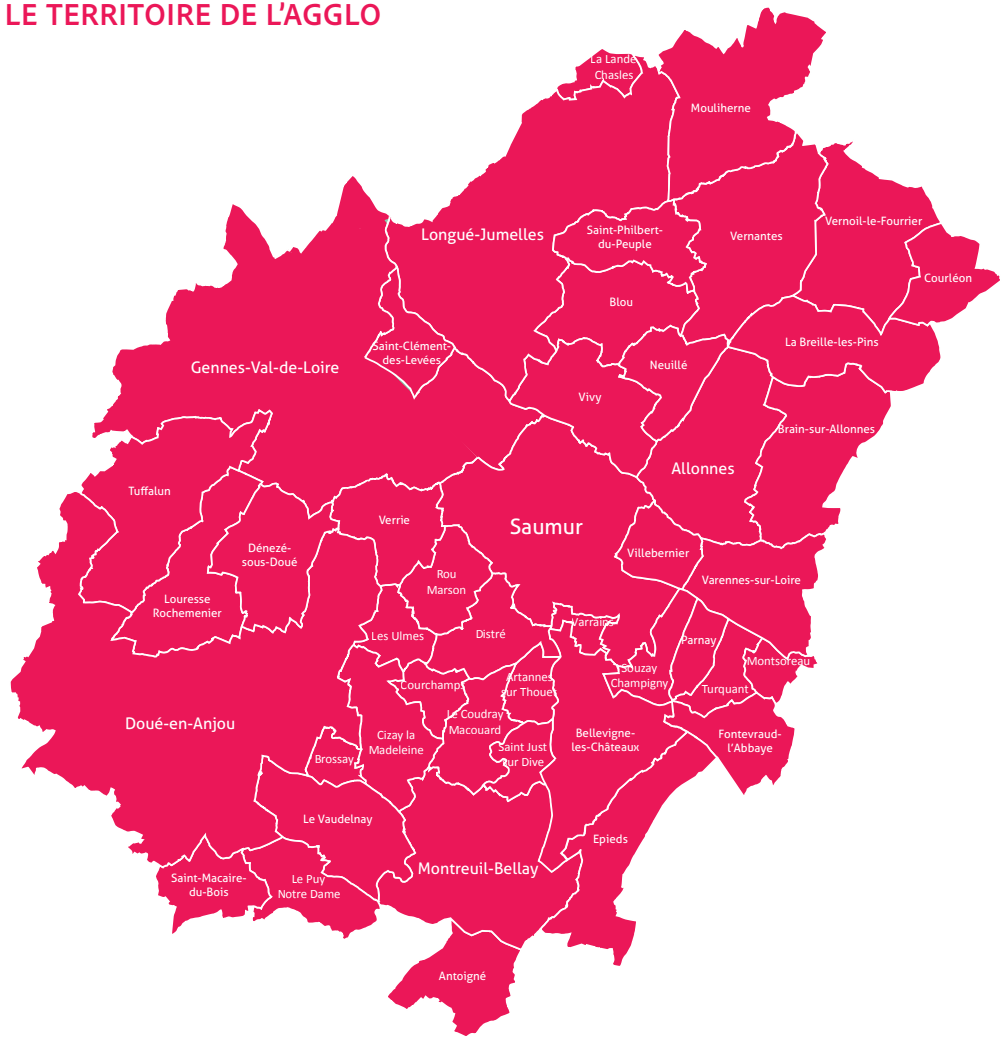
✓ L'aménagement du territoire

✓ L'habitat

✓ La politique de la Ville

✓ Les actions sociales

LE TERRITOIRE DE L'AGGLO



Le Conseil de Développement est consulté sur le projet de territoire.

Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification (exemple : PLUi, ...).

Il contribue aux politiques de transition écologique.

Il permet à ses membres, au travers de leur connaissance et expérience du territoire, d'échanger sur des questions d'intérêt général et d'apporter leurs contributions.

CODEV

Conseil de développement
Saumur Val de Loire

Le conseil de développement, composé de 30 personnes,
se réunit en séance plénière au moins deux fois par an.

Il peut se fixer des thèmes de travail prioritaire.

Il coopère avec les autres CODEV du Département
et adhère au CNCD*.

* Coordination Nationale des Conseils de Développement



SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

FRÉDÉRIQUE CHAILLOU

HUGO CHAUVIÈRE

conseil.developpement@saumurvaldeloire.fr

02 41 40 45 67